

Récapitulatif des Bulletins officiels :

Semaine 8

16 au 20 février 2026



COMMISSION DES COMPETITIONS

SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du lundi 16 février 2026

Présents : M GILLES (Président), Mr CHAUMARD, Mme NICOLAS, Mme GUEGAN

Excusés :

SECTEUR CHAMPIONNAT

Rencontres non jouées le 15/02 à jouer le

22/02 : D1 :

- Match n°53965793 : Villeneuve – Montfavet à 15h.

D2 :

- Match n°54034635 : Goult Avenir Roussillon – FC. Avignon à 15h.

D3 :

- Match n°53967326 : Autre Provence – Nyons à 15h
- Match n°53967329 : Bédarrides – Rasteau à 15h
- Match n°53967599 : Noves – Barbentane à 15h

D4 :

- Match n°53969381 : Autre Provence – Richerenches à 12h45
- Match n°53970124 : Noves – Les vignères à 12h45
- Match n°53969377 : Violes – LMDV à 15h
- Match n°53969861 : Barthelasse 2 – Caromb 2 à 15h

D2 :

grandvaucluse.fff.fr

- Match n°54034625 : USLMV – Eyragues arrêté le 08/02 se jouera le 22/02 à 15h.
- Match n°53889185 : E.S Aubignanaise – Ventoux Sud prévu le 15/02 se jouera le 18/02 à 20h.

D3 :

- Match n°53966900 : Sorgues – Carpentras du 14/12 se jouera le 11/03 à 20h avec officiels (décision CD).

D4 :

- Match n°53969499 : Barthelasse – Thor du 01/02 se jouera le 01/03 à 15h.
- Match n°53969343 : Rasteau – Piolenc du 22/02 se jouera à 12h45
- Match n°53969843 : Caromb 2 – Sarriens 2 du 25/01 prévu le 22/02 est reporté à une date ultérieure.

SECTEUR COUPE

Coupe Grand Vaucluse : 1/4 de finale

- Le match n°55509597 : FCME – SDEP se jouera le dimanche 15/03 à 15h (stade à préciser).
- Le match n°55509600 : Angles – Pertuis devra se jouer en nocturne le mercredi 11/03 à 20h.

Coupe Ulysse Fabre : 1/8^{ème} de finale

- Le match n°55509677 : ARC. Cavaillon – US. Avignon du 22/02 est avancé au samedi 21/02 à 20h (stade Pagnetti).

Coupe Roumagoux : 1/4 de finale

- Le match n°55509612 : Vignerès – Cheval Blanc du 22/02 est avancé au samedi 21/02 à 17h.

Coupe Espérance : 1/8^{ème} de finale

- Le match n°55221821 : AV.S. Bedarides – RCB. Bollène du 22/02 se jouera à 12h30 (lever de rideau).

COMMISSION DES JEUNES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 17 février 2026

Présents : Mme. Nicolas Aline (Présidente) ; Mr. Poli Jean-Marie ; Mr. Bochet Michel ; Mr. Abeille Georges

Excusés : Mr. Dany Stéphane

SECTEUR CHAMPIONNAT

U14 D1

- Match n°54772783 : Cavaillon - Tarascon se jouera le 21/02 à 15h.
- Match n°54772778 : Barbentane - Camaret se jouera le mercredi 18/03
- Match n° 54772782 : Graveson - St Didier Pernes se jouera le mercredi 18/03

U14 D2 :

Poule A :

- Match n° 54796882 : Autres Provence - Camaret se jouera le mercredi 11/03
- Match n° 54796879 : LMDV / Ventoux sud se jouera le mercredi 04/03
- Match n° 54796880 : Aubignan / St Jean Du Gres se jouera le mercredi 04/03

U15 et U16 :

-

Numéro match	Catégorie	Poule	Equipes	Date
55297465	U15 D2	A	Camaret - Carpentras	01-mars
55297748	U15 D3	A	Sarriens - Mistral Académie	05-avril
55297747	U15 D3	A	Nyons-Piolenc	05-avril
55339329	U15 D3	B	Vignerès - Morières 2	01-mars
55339333	U15 D3	B	Ent. Le Grès/Maillane - Rognonas	01-mars
55339331	U15 D3	B	As Valayans - St Saturnin	01-mars
54630003	U16 D1	UNIQUE	SDEP - Vedène Le Pontet	01-mars
54631030	U16 D1	UNIQUE	Barbentane - Lapaluds	12-avril
54631031	U16 D1	UNIQUE	SO. Velleron - Dentelles	12-avril
54630001	U16 D1	UNIQUE	Cheval Blanc - SDEP	12-avril

U17 D1 :

- Match n°54630159 : Calavon – SDEP se jouera le 01/03 (match non jouer journée 12).

U17 D2 :

Poule A et B :

Note au club U17 D2 A et B.

Vu le nombre de match en retard dû aux intempéries ces matchs de la journée 13 seront rattrapés à 16h le 18/03.

U19 :

Les matchs non joués suite aux intempéries du 14/02 journée 9 :

- Match n°55203489 Boulbon – Gadagne se jouera le 21/02
- Match n°55203491 SC. Luberon – Cheval Blanc se jouera le mercredi 25/02 à 19h (stade Lauris).

COUPE

U15 et U16 Avenir :

La coupe de l'avenir U15 – U16 se jouera le 1^{er} mars.

Le tirage des coupes Avenir ci-joint :

Coupe U15 - Avenir	
Equipes recevantes	Equipes visiteuses
MONTEUX 2	VELLERON
A.G. ROUSSILLON	SC. CAROMB
VAL DURANCE	PERTUIS
FC. AVIGNON	FC.J. VIOLES
JS. APT	FC. TARASCON
AVIGNON CFC	ALPILLES
SC. BALMEEN	US. ST. SATURNIN
Exempts	
FC. VILLENEUVE 2	US. CADEROUSSE
SDE. PERNES 2	O. NOVAIS
MONDRAGON/MOR-NAS	AC. VEDENE LE PONTET 2
RCB. BOLLENE	FC. CHEVAL BLANC
FC. CARPENTRAS	UCV

Coupe U16 - Avenir	
Equipes recevantes	Equipes visiteuses
MONTFAVET	MAILLANE 2
CABANNAIS	SC. TARASCON
ALPILLES	CAVAILLON
CAMARET ou EXEMPT	SCJ
US. AUTRE PROVINCE	VILLELAURE ou EXEMPT
VENTOUX SUD	FCEA
VILLENEUVE 2	SDE. PERNES 2
USLMV	BC. ISLE
US. AVIGNON	ST. JEAN DU GRES
US. LAPALUD 2	EXEMPT

U19 Coupe Grand Vaucluse :

Les matchs se joueront le samedi 28 février 2026.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

2025-2026

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 17 FEVRIER 2026

Présents : M. BES, M. D'ASCANIO, M. PEGAS, M. ZANDOMENEGHI, Mme DOSSARD (Présidente), Mme BOUCHERON, M. LE GALL
En VISIO : M. VIDAL, Mme NOVELLI.

Excusés : NEANT

CORRESPONDANCE

Pour tous les clubs :
Merci aux bénévoles qui se sont formés à l'arbitrage samedi 31 janvier.
LE CTDA vous remercie pour votre participation.

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11 INTERDISTRICT

- Le match n°55216499 : VENTOUX - ST VICTORET interdistrict P. Basse se jouera le 22 février 2026 ;
- Le match n°55216511 : SDE. Pernes – Pennes Mirabeaux se jouera le 22 février 2026.

POULE HAUTE

- Le match n°55216433 : EAF 1 – SMUC 1 se jouera le 19/04/26

POULE BASSE

- Le match n°55216513 : VENTOUX – SDEP se jouera le 12/04/26
- Le match n°55216522 : PERNES – ST VICTORET se jouera le 01/03/26
- Suite à la demi-finale CHABAS du 29/03, le match PERNES 2 – VENTOUX se jouera le 19 avril.
- Le match n°55216498 : SDEP 2 – USC ROUVIERE se jouera le 26/04

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

- **Le match n°55159774** : SORGUES – LMDV3 à 8 se jouera le 8/03 ;
- **Le match n°55150837** : CHEVAL BLANC. – US TOURAINE se jouera le 19/04 ;
- **Le match n°55159709** : RASTEAU - BEDARRIDES se jouera le 19/04 ;
- **Le match n°55159705** : NOVES - GADAGNE se jouera le 29/03 ;
- **Le match n°55159802** : MALAUCENE – ST ANDIOL se jouera le 1/03 ;
- **Le match n°55159803** : TRAVAILLAN – ASV se jouera le 1/03 ;
-

POULE A

LA JOURNEE DU 25/01 REPORTEE AU 01/03/26

POULE B

LA JOURNEE DU 25/01 REPORTEE AU 01/03/26 SAUF LE MATCH JOUE GADAGNE-EAF.

POULE C

LA JOURNEE DU 25/01 REPORTEE AU 08 FEVRIER 2026 SAUF FCME- SORGUES QUI ONT JOUE et Villelaure – Cabannes au 7/03 à 19h.

POULE D

LA JOURNEE DU 25/01 REPORTEE AU 08 FEVRIER 2026 SAUF ST. ANDIOL OLYMPIQUE – TRAVAILLAN reporté au 12/04 à 10h30.

FOOT PLAISIR A 8

1 ERE JOURNEE: ANNULEE
2EME JOURNEE: 30 NOVEMBRE 2025
3EME JOURNEE : 14 DECEMBRE 2025
4EME JOURNEE : 18 JANVIER 2026
5EME JOURNEE : 15 FEVRIER 2026
6EME JOURNEE : 29 MARS 2026
7EME JOURNEE : 12 avril 2026
8EME JOURNEE : 8 MAI 2026

Merci d'envoyer un mail à la commission féminine si cette compétition vous intéresse afin que nous puissions organiser cette compétition PLAISIR.
RAPPEL : les matchs peuvent se jouer du vendredi soir au dimanche soir avec possibilité de plateaux.

FOOT PLAISIR A 11 POUR LES EQUIPES A 8

- **Le match n°55106270 : BONNIEUX - CALAVON F. à 11 plaisir est suspendu, priorité au championnat**

2EME JOURNEE : 21 DECEMBRE 2025
3EME JOURNEE : 18 JANVIER 2026 priorité match reporté S8F
4EME JOURNEE : 15 FEVRIER 2026
5EME JOURNEE : 01 MARS 2026
6EME : 29 MARS 2026
7EME : 12 AVRIL 2026

- **Compte tenu des nombreux reports liés aux intempéries, le championnat Foot Plaisir à 11 est suspendu à partir du 17/02/2026**

Equipes engagées :

VEDENE / AUBUNE 2/ BONNIEUX/ LES MINOTS/ BARBENTANE/ VENTOUX SUD/ CALAVON/ GADAGNE.

Les matchs se joueront à 10H30 le dimanche ou possibilité de modification sous condition mail de prévenance des deux clubs au district ou footclub.

UTILISATION FMI.

Match modifiable et annulable avant le mardi soir précédent le match.

CALENDRIER DISPONIBLE FIN DE SEMAINE SUR FOOTCLUBS

CHAMPIONNAT U18F A 11

MATCH DU 17/01 ST JEAN – CADEROUSSE reporté au 11/03 à 17h30.

FUTSAL FEMININ

CHAMPIONNAT U18F A 8

Match du 24/01 reporté au 04 avril

- MAILLANE – VENTOUX
- LES ANGLES- JS APT

CHAMPIONNAT U15 F A 11

Attention reprise de la phase 2 du championnat le 07/03/2026

- Le match n°54856834 : CHEVAL BLANC - FCF MONTEUX se jouera le 28/02 ;
- Le match n°54856833 : ST ANDIOLE - CARPENTRAS se jouera le 28/02 ;

FUTSAL FEMININ

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Journée 6 reporté au 28/02

Poule A

VENTOUX- CADEROUSSE

EAF- RASTEAU

Poule B 14/03

St REMY- AFFM

CHAMPIONNAT U13F A 8

La journée 4 est reportée au 11/04 poule A et poule B.

FESTIFOOT

Finale : 28 mars 2026, lieu non encore défini

Sous réserve des contrôles administratifs des licences

Poule A qualifiées : ACA et CALAVON

Poule B qualifiées : MONTEUX et US TOURAINE

Poule C qualifiée : EAF

Poule D qualifiées : ENTRAIGUES ALTHEN et ST JEAN DU GRES

Il y a eu 2 forfaits en poule C donc pas de deuxième qualifié.

Pour trouver le 8^{ème} qualifié, nous avons cherché le meilleur 3^{ème} qui est le PHENIX CAVAILLON

Avec le même nombre de points que CARPENTRAS (6) mais une meilleure différence de buts (moins 4 pour PHENIX CAVAILLON et moins 5 pour CARPENTRAS).

FOOT ANIMATION U6F A U11F

L'autorisation parentale ne sera pas acceptée sur les plateaux FEMININ, merci de venir avec les joueuses avec des licences pour la saison 25-26.

Prochain plateau 6, lieu à définir le 07 mars 2026

SECTEUR COUPES

Tirage coupe le mardi 03 MARS 2026 SAUF U15F A 8 VOIR CI-DESSOUS

U15 F. à 8

- TIRAGE Demi-finale : le 14/02

<u>Clubs recevant</u>	<u>Clubs visiteurs</u>
FCME	JS APT
AFFM	MAILLANE

U15 F. à 11

- Demi finale, 14/03 à 14h30

<u>Clubs recevants</u>	<u>Clubs visiteurs</u>
CADEROUSSE	US. TOURAINE
FCF. MONTEUX	CHEVAL BLANC

U18 F. à 11

- Quart de finale, 24/01 à 14h30 sont reporté au 28/02 SAUF AFFM-US TOURAINE
- EAF – St Jean du Gres reporté au 07 mars

<u>Clubs recevants</u>	<u>Clubs visiteurs</u>
AFFM	US. TOURAINE
ST. JEAN DU GRES	EAF
Entente PHENIX VEDENE	US. CADEROUSSE
ST. REMY	AC. AVIGNON

- Demi-finale, le 11/04

Coupe Amitié

- 8^{ème} de finale, 01/02 à 10h30
Exempts : Bédarrides, Angles EMAF, Rasteau

<u>Clubs recevants</u>	<u>Clubs visiteurs</u>
VENTOUX SUD	TRAVAILLAN
ES. SORGUES	CHEVAL BLANC
CALAVON	VEDENE LE PONTET
EAF 2	GADAGNE
STOC. VILLELAURE	FC. BONNIEUX

- Quarts de finale : 15 mars 26
- Demi-finale : 12 avril 26

Coupe Chabas

Report du match du 18.01 **EYRAGUES- LES ANGLÉS** le dimanche 22 février 2026

Et le match **BEDARRIDES – CHEVAL BLANC** se jouera le dimanche 1 mars 2026 (priorité à la coupe)

<u>Clubs recevants</u>	<u>Clubs visiteurs</u>
SDE. PERNES 2	LMDV
EAF	FC. BONNIEUX
EYRAGUES	ANGLES EMAF
BEDARRIDES	CHEVAL BLANC

- **Demi-finale : 29 mars 26**

DISCIPLINE & REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

CSR N°21

Réunion du mercredi 18 FEVRIER

Présents : M ROCHER Lionel - GONDRAN Lina - - GUEGAN Martine

Excusés : - SEMPERE Alain - ILAFKIHEN Tarik - DEPACE Thomas - CRESPIEN Raymond

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 266 : PERTUIS USR – LE THOR US COUPE GV U19 du 14/02/2026

DOSSIER N° 267 : AVIGNON FC – GRAVESON U17 D2 du 15/02/2026

DOSSIER N° 268 : MIRAGRANS – ETOILE AUBUNE FEM INTER DISTRCT du 15/02/2026

DOSSIER N° 269 : MJC V BOLLENE – CAROMB SPC U15 D3 du 15/02/2026

DOSSIER N° 270 : CAVAILLON ARC – CHEVAL BLANC FC U13 D1 14/02/2026

DOSSIER N° 271 : SORGUES ESP – ENTRAIGUES ALTHEN FC U13 AVENIR du 14/02/2026

DOSSIER N° 272 : US TOURAINE – ETOILE AUBUNE U13 F à 8 du 14/02/2026

DOSSIER N° 273 : VILLENEUVE FC – LE THOR US U13– AVENIR du 14 /02/2026

DOSSIER N° 274 : NYONS FC – VENOUX SUD U17 D2 du 15/02/2026

DOSSIER N° 275 : ENTRAIGUES ALTHEN FC – GRES ORANGE US D3 du 15/02/2026

DOSSIER N° 276 : BOLLENE RCB – GADAGNE SPC D1 du 15/02/2026

DOSSIER N° 277 : BOLLENE RCB – COMETE SARRIANS D3 du 15/02/2026

Dossiers en attente

DOSSIER N° 179 : CAVAILLON – CARPENTRAS U14 D2 du 17/12/2025

DOSSIER N° 264 : LES ANGLIS – MONTEUX O du 07/02/2026

DOSSIER N° 278 : MONTEUX O – MONTFAVET SPC U14D1 du 24/01/2026

DOSSIER N° 279 : AVIGNON AC – MONDRAGON AFFM U18 F à 11 du 14/2/2026

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

INFORMATION FMI

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre.

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

Dossier n° 266

N° Match : 55264079

PERTUIS USR – LE THOR US U19 COUPE GV du 14/02/2026

Vu le courrier électronique du club de LE THOR US en date du 12/02/2026 qui précise :

« L'équipe de LE THOR US ne sera pas présente à la rencontre du 14/02/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LE THOR US (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 267

N° Match : 54757167

AVIGNON FC - GRAVESON U17 D2 du 15/02/2026

Vu le courrier électronique du club de GRAVESON en date du 13/02/2026 qui précise :

« L'équipe de GRAVESON ne sera pas présente à la rencontre du 15/02/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GRAVESON (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 268

N° Match : 55216427

MIRAGRANS – ETOILE AUBUNE FEM. INTERDISTRICT du 15/02/2026

Vu le courrier électronique du club de MIRAGRANS en date du 13/02/2026 qui précise :

« L'équipe de MIRAGRANS ne sera pas présente à la rencontre du 15/02/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MIRAGRANS (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 269

N° Match: 55297752

MJCV BOLLENE – CAROMB SPC U15 D3 du 15/02/2026

Vu le courrier électronique du club de CAROMB SPC en date du 14/02/2026 qui précise :

« L'équipe de CAROMB SPC ne sera pas présente à la rencontre du 15/02/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CAROMB SPC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 270

N° Match: 55294307

CAVAILLON ARC - CHEVAL BLANC FC U13 D1 du 14/02/2026

Vu le courrier électronique du club de CHEVAL BLANC FC en date du 13/02/2026 qui précise :

« L'équipe de CHEVAL BLANC FC ne sera pas présente à la rencontre du 14/02/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CHEVAL BLANC FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 271

N° Match: 55301993

SORGUES ESP – ENTRAIGUES ALTHEN FC U13 AVENIR du 14/02/2026

Vu le courrier électronique du club de ENTRAIGUES ALTHEN FC en date du 13/02/2026 qui précise :

« L'équipe de ENTRAIGUES ALTHEN FC ne sera pas présente à la rencontre du 14/02/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ENTRAIGUES ALTHEN FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 272

N° Match : 55228750

TOURAINES US – ETOILE AUBUNE U13F à 8 du 14/02/2026

Vu l'annotation sur la feuille de match de l'arbitre bénévole EMPIS Christophe qui précise :

« A 10 heures 30 l'équipe de ETOILE AUBUNE n'était pas présente à la rencontre du 14/02/2026. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ETOILE AUBUNE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 273

N° Match : 55302741

VILLENEUVE FC – LE THOR US U13-AVENIR du 14/02/2026

Vu l'annotation sur la feuille de match de l'arbitre bénévole NICOLET Max qui précise :

« A 13 heures 30 l'équipe de LE THOR US n'était pas présente à la rencontre du 14/02/2026. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LE THOR US (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 274

N° Match : 54757168

NYONS FC – VENTOUX SUD U17 D2 du 15/02/2026

Vu l'annotation sur la feuille de match de l'arbitre officiel EL OUARYAGHLY Soufian qui précise :

« A 10 heures 30 l'équipe de VENTOUX SUD n'était pas présente à la rencontre du 15/02/2026. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VENTOUX SUD (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 275

N° Match: 53966934

ENTRAIGUES ALTHEN FC- GRES D'ORANGE US D3 du 15/02/2026

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mr M'HAYA Mehdi arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 45eme minute pour cause de condition climatique ne permettant la pratique du football : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 0 à 2 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match à rejouer (article 159 Alinéa 2 des RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 276

N° Match : 53965792

BOLLENE RCB – GADAGNE SPC D1 du 15/02/2026

Vu la réserve portée sur la feuille de match par le capitaine de GADAGNE SPC Mr LESCOUET Jérôme : Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de AMALLOU Elyess du club de RCB BOLLENE au motif : ce joueur est en état de suspension le jour de la présente rencontre.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 16/02/2026, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en 1^{er} ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier discipline du District Grand Vaucluse il s'avère que ce joueur était suspendu d'un match ferme (3^{ème} avertissement moins de 3 mois) date d'effet le 16/02/2026. Donc ce joueur pouvait prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain BOLLENE RCB – GADAGNE SPC 3 à 0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 277

N° Match : 53967330

BOLLENE RCB – COMETE SARRIANS D3 du 15/02/2026

Vu la réclamation d'après match reçu par courrier électronique en date du 16/02/2026 par le club de COMETE SARRIANS jugée irrecevable car mal formulée et non nominative

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 RG FFF)

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain BOLLENE RCB – COMETE SARRIANS 1- 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

GUEGAN Martine
Présidente de séance

ROCHER Lionel
Secrétaire